



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 100367

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification, sur les conclusions du rapport du Conseil d'État relatif à la « simplification et la qualité du droit ». Rappelant que la « simplification est un enjeu de compétitivité économique et d'attractivité du pays » et que la complexité est « devenue l'un des premiers facteurs d'exclusion », l'étude constate la faiblesse des études d'impact et l'absence de maîtrise du processus d'élaboration de la loi. En conséquence, parmi ses propositions, le Conseil d'État propose notamment d'évaluer la charge administrative et les coûts induits par les nouveaux textes, de soumettre les études d'impact à la certification d'un collège d'experts indépendants. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces propositions visant à améliorer la qualité et l'intelligibilité de la production législative.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100367

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Réforme de l'État et simplification

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 8993

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)